

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 87 (1951)
Heft: 30

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE

PARTIE CORPORATIVE: *Vaud: Examens, Examens...! — Bureau S. P. V. — Nouvelle présentation de notre journal. — Camps dans le cadre d'éducation civique. — Postes au concours. — Association antialcoolique du corps enseignant vaudois. — Genève: U.I.G.: Théâtre de la Comédie. — U.I.G.D.: Convocation. — Neuchâtel: Impressions personnelles. — Mise au concours. — Jura bernois: En avant pour la seconde manche. — Choses qui font plaisir. — Quelque chose qui peine!*

PARTIE PÉDAGOGIQUE: *V. A.: Pour le lundi matin: Les limites de nos sens. — La route rouge. — R. Gross: Géographie: Reflets durables dans la table à sable. — L. Pichonnaz: L'esprit de clocher.*

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

EXAMENS, EXAMENS !...

La polémique récente au sujet des examens de repourvue de Lausanne nous suggère les lignes suivantes :

Ce n'est pas d'aujourd'hui que ce genre d'examens fait du mauvais sang aux candidats et aux autorités. Tout juge impartial de la question doit en tout cas comprendre les objections qui s'imposent à leur égard. Un candidat placé brusquement devant un groupe d'élèves inconnus avec l'obligation de leur donner une leçon qui doit révéler ses aptitudes pédagogiques, n'est pas dans une situation normale pour s'acquitter d'une tâche aussi incongrue. Dans sa classe, toutes ses leçons se basent sur le savoir acquis ; chacune d'elles est un moëllon ajouté à un édifice en construction ; il connaît par le menu chacun des élèves auxquels elles s'adressent. A l'examen de repourvue, c'est l'inconnu. Si les enfants qui lui servent de cobayes sont intelligents, et s'ils possèdent les connaissances préalables indispensables, la démonstration de méthode qu'il doit s'imposer réussit. Si ce n'est pas le cas, les dix minutes se passent et se perdent à poser tant bien que mal les bases nécessaires, et le sujet est à peine abordé quand le temps fatal est écoulé. A moins que, débrouillard, le candidat ne commence par rappeler ces bases, puis, si les élèves paraissent médiocres, expose le sujet *ex cathedra*. C'est ce qu'on appelait autrefois donner « une bonne leçon » ; il n'en est plus de même aujourd'hui pour de véritables experts pédagogiques.

Cela n'empêchera pas le candidat, naturellement, de faire valoir ses qualités personnelles par les moyens intuitifs auxquels il aura recours, son élocution, la forme de ses questions, l'emploi du tableau noir, etc. Mais, puisqu'il s'agit d'une compétition, la situation ne sera pas la même si le groupe d'élèves mis à sa disposition est nouveau, ou s'il a déjà reçu la même leçon de deux ou trois autres compétiteurs. C'est un fait qui se passe de démonstration. Ce sera aux experts à tenir compte, dans la note attribuée, des difficultés inégales rencontrées par les candidats, et ils le font sans doute.

En 1893, sauf erreur, les candidats appelés à subir un examen de repourvue à Montreux refusèrent d'un commun accord de s'y soumettre, en alléguant le fait qu'ils étaient tous titulaires d'un poste sauf un ou deux nouveaux brevetés, et qu'il était loisible à l'autorité de se renseigner sur la qualité de leur travail. Il serait difficile de dépeindre la stupeur et l'indignation qui s'emparèrent des autorités devant un tel acte d'indiscipline. D'office, tous les « coupables » furent éliminés des concours subséquents ; ceux qui rentrèrent en grâce le durent à la pénurie de maîtres qui sévissait alors.

Mais la plupart des communes éalisaient leurs instituteurs sans examens de repourvue, d'après les renseignements que fournissaient l'Ecole normale et le Département. Appelé à se présenter personnellement, le candidat se voyait invariablement poser la question : « Acceptez-vous de remplir les fonctions d'Eglise » ? S'il manifestait la moindre hésitation à répondre affirmativement, il était éliminé sans autre. Une classe de nouveaux brevetés, celle de 1894, osa publier un bref avis dans la « Feuille des avis officiels », informant les commissions scolaires que ses membres ne répondraient à cette question qu'**après** nomination. Ils n'entendaient pas marquer par là une opposition à des fonctions accessoires qui n'étaient plus imposées par la loi, mais n'admettaient pas que l'acceptation **préalable** de ces fonctions fût une condition de nomination. Ce fut un beau scandale ! Les journaux, quotidiens ou ecclésiastiques, s'emparèrent de la question dans des articles, les uns de simple information, les autres dépourvus de charité chrétienne envers des jeunes gens il est vrai fort maladroits, mais parfaitement loyaux et nullement athées. On interpréta faussement leur geste comme un refus des dites obligations ; on y vit une nouvelle manifestation d'indépendance intolérable de la part de fonctionnaires jusqu'alors humblement soumis à l'Autorité. On le leur fit bien voir !

Le temps a fait son œuvre d'apaisement. Qui parle encore des fonctions d'Eglise ? Notre peuple sait chanter sans direction ; de nombreux membres du corps enseignant font partie des conseils ecclésiastiques ; les fonctions de lecteur sont assumées par des laïques, qu'ils soient ou non des instituteurs. Combien cette situation n'est-elle pas plus digne que la sordide contrainte d'autrefois ! Mais qui se souvient encore du geste libérateur des jeunes écervelés de 1894 ?

Or la commune de Lausanne a introduit une nouvelle clause d'élimination pour ce qui la concerne : un candidat ne doit pas être âgé de plus de 40 ans ! Cette clause déjà ancienne a été justifiée dès son origine par la création d'une caisse de retraite communale, complémentaire de la cantonale. Cette raison nous a toujours semblé fallacieuse. Le quadragénaire, alerte ou non, qui serait élu par examen, devrait être informé qu'il ne bénéficiera pas de la retraite communale, et sera donc dispensé des obligations qu'elle impose et privé des avantages qu'elle procure. Le cas étant exceptionnel, la caisse ne s'en portera pas plus mal. Par contre, je distingue moins de raisons valables de discrimination par âge à Lausanne qu'ailleurs. Les difficultés qu'un maître de plus de 40 ans peut rencontrer dans l'accomplissement de sa tâche pro-

viennent généralement d'enseignements confiés à Lausanne à des maîtres spéciaux, la gymnastique et le dessin notamment. Tout le reste du travail exige un ensemble de qualités individuelles qui ne dépendent de l'âge qu'en second lieu ; il est des tempéraments qui ont épuisé leurs sources de renouvellement avant 40 ans, et d'autres qui s'en créent d'autres après 50.

Si le soussigné jette un coup d'œil rétrospectif sur les examens de repourvue, c'est qu'ils ont eu pour lui des effets inusités. Instituteur d'une classe de campagne, mais désireux de procurer à sa famille grandissante les avantages de Lausanne, il fut « retoqué » en 1902 à un examen auquel se présentaient 63 candidats pour 4 postes vacants. Quelques mois plus tard, un nouvel examen le faisait appeler aux fonctions de maître spécial d'allemand aux écoles primaires de la même ville. Il ne tarda pas à souffrir de l'étroitesse de son nouveau « métier », et consacra huit années à en élargir le cadre par des études menées conjointement à ses fonctions, mais ce n'est qu'à la fin de la première guerre mondiale que, **à l'âge de 43 ans**, il fut nommé maître d'allemand et d'anglais dans une école cantonale. Quoique quadragénaire, il y a encore travaillé 25 ans. Les problèmes changent de forme avec le temps, mais leur nature profonde subsiste.

Ernest Briod.

BUREAU S. P. V.

Il sera fermé le 15 septembre, samedi du Jeûne.

NOUVELLE PRÉSENTATION DE NOTRE JOURNAL

Qu'avez-vous pensé de la nouvelle présentation de l'« Educateur » ? Quels en sont, à votre point de vue, les avantages et les inconvénients ? Veuillez communiquer vos remarques et suggestions éventuelles au Bulletinier jusqu'au 22 septembre. Merci d'avance.

M. C.

CAMPS DANS LE CADRE DES COURS D'ÉDUCATION CIVIQUE

Toute demande pour l'organisation d'un camp d'hiver doit parvenir au Département de l'instruction publique pour le 1er novembre 1951. Le Bulletin Officiel No 4, juin-juillet 1951, contient les instructions à ce sujet. Nous voudrions attirer spécialement l'attention des collègues sur la question de l'assurance (voir page 59 du dit Bulletin).

Nous pensons rendre service à ceux qui songent à l'organisation d'un camp et les encourager en leur donnant connaissance de l'article qui suit. Nous tenons à remercier ses auteurs : nos collègues Vonnez, à Arnex et Rochat, à Juriens, d'avoir bien voulu nous communiquer leurs expériences.

M. C.

CAMPS C. E. C.

La question des camps de 5 jours dans le cadre des cours d'éducation civique est actuellement très discutée et malheureusement plus par ses détracteurs que par ses partisans.

Aussi est-ce très volontiers qu'à la demande du bulletinier nous faisons part de quelques-unes de nos expériences.

Nous tenons tout d'abord à préciser trois points :

1. Il faut grouper 2 ou 3 cours, car il est inutile de songer à organiser un camp seul. Ce serait courir à un échec presque certain.
2. Il faut se convaincre, et nous y insistons, qu'organiser un camp n'est pas se donner du bon temps. Loin de là ! Si un camp de 5 jours remplace 10 après-midi de cours, son organisation demande au moins autant de travail, et cause bien plus de soucis ! (Nous nous réunissons tous les mercredis, de 16 h. 30 à 19 h., du 1er novembre à fin janvier.)
3. Une fois les parents acquis à l'idée du camp, il reste à les persuader — et ceci n'est pas le plus facile — que ce n'est pas une préparation à l'école de recrues, et que nous ne dépendons pas du Département militaire !...

ORGANISATION

1. **Autorisation.** L'autorisation préalable doit être demandée au Département de l'instruction publique avant le 31 octobre. L'autorisation définitive ne sera accordée qu'après examen du programme complet du camp.

2. **Chalet.** Question très importante, dont il faut s'occuper tôt.

Celui-ci doit être vaste (une cuisine, un réfectoire, une salle de travail, un grand dortoir — et si possible un petit pour les maîtres, si ceux-ci ne tiennent pas à avoir des nuits trop écourtées ! — un réduit pour les skis et le matériel), être équipé de la lumière électrique, et enfin ne pas coûter trop cher !

3. **Programme.** Il doit mentionner, pour chaque jour et heure par heure, le travail prévu : sujets traités en salle, exercices en plein air, loisirs, etc., d'après le programme-type du Département.

4. **Conférenciers.** Ils sont une nécessité, mais il n'est pas toujours facile de les découvrir : hommes politiques ou spécialistes des questions en rapport avec le Jeune Citoyen. S'ils savent se mettre à la portée des jeunes, ceux-ci en retirent plaisir et profit ; et les maîtres peuvent reprendre un peu leur souffle.

5. **I. P.** L'examen de base, qui procure un subside de 5 fr. par réussite et de 10 fr. par participant remplissant les conditions, doit avoir lieu avant le 30 novembre.

L'I. P. assure le prêt gratuit de skis, couvertures, cartes, boussoles, etc., et donne très volontiers tous les renseignements désirés.

6. **Assurances.** Les jeunes remplissant les conditions I. P. sont assurés d'office par le Département militaire. Il est indispensable par contre d'établir une assurance pour les autres, ainsi que pour les skis personnels.

7. Subsistance. Les jeunes apportent une partie de la nourriture, et le camp fournit le reste. Après bien des tâtonnements, nous sommes parvenus à établir des rations nous donnant entière satisfaction.

La question du cuisinier ne peut se discuter : celui-ci doit être étranger au camp, et si possible de la branche. Tous ceux qui ont fait du service militaire savent l'importance de la nourriture !

ESPRIT

C'est une belle récompense de constater la différence d'esprit et de goût au travail des jeunes en classe, sur ces bancs qu'ils usent depuis 12 ou 13 ans, et dans la vie communautaire du chalet. Et c'est avec un plaisir amusé que nous voyons les anciens, qui en sont à leur troisième camp, insuffler aux jeunes l'esprit du lieu, aussi bien dans l'accomplissement des corvées que dans le respect dû aux aînés !

PROFIT

Il est certain. Le camp fournit en effet l'occasion d'un contact étroit entre des jeunes de localités différentes. D'autre part, il permet d'obtenir des conférenciers qu'il serait impossible de déplacer pour des leçons en classe. Et, placés devant certains problèmes de leur vie future par des « spécialistes », et non par des maîtres qu'ils sont obligés de subir, alors qu'ils croyaient en avoir fini avec eux, les jeunes réagissent souvent fortement. Nous revoyons certaines discussions, tellement animées que le souper en était oublié !

Quant aux maîtres, s'ils reviennent du camp très fatigués, ils ont l'impression d'avoir fait du bon travail, et surtout ils ont découvert le vrai visage de leurs élèves, bien différent souvent de celui qu'ils arborent en classe.

OPINION DES PARENTS ET DES AUTORITÉS

Obtenir l'accord des parents ne fut pas facile la première année. Ils étaient persuadés que ces 5 jours n'étaient que le prétexte à de belles vacances à ski. Mais les jeunes les ont convaincus, au retour, en leur racontant ce qu'ils avaient fait « là-haut ». Ils sont de plus très contents de n'avoir plus à laisser partir leurs fils ou employé tous les mercredis jusqu'en mars.

A ce propos, un petit « truc » qui peut éviter bien des ennuis par la suite : c'est de faire signer aux parents une déclaration autorisant leurs enfants à participer au camp.

Les autorités, réticentes elles aussi au début, nous aident bien volontiers maintenant. Et les députés acceptent avec plaisir de venir entretenir les jeunes. Ils peuvent ainsi se rendre compte du travail accompli et de l'esprit qui anime le camp. Quant aux jeunes gens, ils sont très certainement encouragés par l'intérêt que manifestent leurs autorités pour leur travail, qui prend plus de valeur à leurs yeux.

Nous pensons avoir suffisamment démontré les avantages de tels camps et espérons avoir encouragé les hésitants. Organiser un camp est une lourde tâche, mais le résultat en vaut la peine.

Nous restons très volontiers à la disposition de collègues qui aimeraient des détails plus complets, qu'il nous est impossible d'exposer dans cet article.

Vonnez et Rochat.

POSTES AU CONCOURS

Délai : 15 septembre.

Instituteurs primaires : Baulmes - Bérulle - Bretonnières - Combrement-le-Petit (1er nov.) - Fey (1er nov.) - Grandcour (1er nov.) - La Sarraz (29 oct.) - Leysin - Marchissy - Peney-le-Jorat (1er nov.) - Pomy (29 oct.) - Pully (évent. deux postes, dont un aux Monts) - Saint-Cierges - Seigneux - Sottens (1er nov.) - Villars-Bramard (1er nov.) - Villars-Mendraz - Neyruz.

Institutrices primaires : Chardonne (1er nov.) - Cossonay (22 oct) - Crissier (1er nov.) - Goumoens-la-Ville (1er nov.) - Grandcour (1er nov.) - Gryon (1er nov.) - Lussy-sur-Morges (1er nov.) - Puidoux (Gare), (1er nov.) - Pully (aux Monts, mais évent.) - Rolle (15 oct.) - Syens.

Institutrices semi-enfantines : Bretonnières (avec ouvrages) - Maracon (1er nov.).

Délai : 19 septembre.

Instituteurs primaires : Montreux (Clarens) - Savigny (Martinet).

Institutrices primaires : Leysin - Vers-l'Eglise (15 oct.).

Maîtresses d'école enfantine : Lausanne - Montreux (Vernex) - Nyon.

ASSOCIATION ANTIALCOOLIQUE DU CORPS ENSEIGNANT VAUDOIS

L'assemblée annuelle aura lieu à Lausanne, restaurant Le Carillon, le samedi 15 septembre à 14 h. 30 avec l'ordre du jour suivant :

- 1) Conférence de M. Odermatt, instituteur et licencié es sciences économiques et sociales :
« Conception moderne de l'information antialcoolique à l'Ecole ».
- 2) Séance administrative statutaire.
- 3) Collation.

Les membres du corps enseignant que le sujet intéresse sont cordialement invités.

Le Comité.

GENÈVE

U. I. G. DAMES ET MESSIEURS

THÉÂTRE DE LA COMÉDIE - SAISON 1951/52

Comme elle l'a fait pour les saisons précédentes, la Comédie délivrera des abonnements « Associations » à prix réduits pour la saison prochaine.

Ils donneront droit à **14 spectacles**, dont plusieurs seront joués avec le concours de grandes vedettes.

Voici les tarifs des deux séries d'abonnements « Associations », soit

- 1 série valable le vendredi soir et
- 1 série valable le dimanche (matinée ou soirée).

	Pour vendredi soirée	Pour dimanche matinée ou soirée
Stalle orchestre — fauteuil	Fr. 80.—	72.—
Stalle de parterre	61.—	55.—
Parterre	48.—	43.—
Première galerie : cordon, loge	65.—	58.50
» » : autres rangs	55.—	50.—
Deuxième galerie : cordon	41.—	37.—
» » : autres rangs	33.—	30.—
Premier amphithéâtre	23.—	21.—
Deuxième amphithéâtre	19.—	17.—
Troisième amphithéâtre	15.—	13.50

Les abonnés bénéficieront d'une priorité de location pour les spectacles hors abonnement.

Les membres de nos sections qui désirent s'abonner pour la saison nouvelle sont priés de s'inscrire au plus vite auprès du président de la section des Messieurs, notre collègue Nussbaum, Grand-Pré 20.

En outre, ils devront choisir leurs places à **la Comédie**.

Location ouverte :

- dès le 13 septembre pour les anciens abonnés ;
- dès le 18 septembre pour les nouveaux abonnés.

Les personnes qui désirent conserver leurs places de l'an dernier sont priées d'écrire à la Comédie, jusqu'au 10 septembre, en précisant le numéro des places.

Pour l'U.I.G. : Ad. L.

U. I. G. DAMES CONVOCATION

Nous reprendrons contact en nous retrouvant à **Malagnou**, le **mercredi 11 septembre, à 17 h.** Diverses questions sont à l'ordre du jour : nous devons notamment envisager le renouvellement de notre assurance-accidents et donner notre avis sur la nouvelle présentation du Bulletin.

D. J.

NEUCHÂTEL

IMPRESSIONS PERSONNELLES

Nous sommes tellement attachés à nos habitudes qu'à vrai dire la nouvelle présentation de l'« Educateur » nous a un peu heurté, en ce sens qu'elle marque une rupture un peu trop absolue avec l'ancienne.

Notre vieil « Educateur » avait depuis longtemps une physionomie bien à lui et il semble que le nouveau a voulu prendre l'allure des autres revues d'aujourd'hui. Il pourra en avoir les avantages mais aussi peut-être l'inconvénient d'être lu plus superficiellement.

Quant à la partie pratique, l'innovation nous paraît des plus heureuses et rendra le plus grand service à ceux qui ont adopté la pédagogie des fiches et classements.

Nous remercions le comité de rédaction de son effort, de son souci constant de satisfaire des lecteurs souvent plus enclins à la critique qu'aux encouragements... Souhaitons-lui de trouver la réforme définitive qui ait l'heur de plaire au plus grand nombre des membres de la S. P. R.

W. G.

MISE AU CONCOURS

Poste d'institutrice de la classe des **Prés sur Lignièrès**.

Délai d'inscription : 8 septembre 1951.

JURA BERNOIS

EN AVANT POUR LA SECONDE MANCHE !

C'est ce mois que le parlement cantonal bernois passera en seconde lecture la loi sur l'école primaire. Comme nous l'avons fait lors de la première, nous résumerons ultérieurement les points essentiels des débats.

CHOSSES QUI FONT PLAISIR

C'est tout d'abord la cérémonie que la petite commune des Enfers, aux Franches-Montagnes, vient de vivre à l'occasion des quarante ans d'enseignement de M. Joseph Biétry, instituteur. L'« Educateur » félicite ce bon pédagogue et rend hommage à son dévouement.

C'est ensuite la nouvelle que la commune de Miécourt, en Ajoie, a mis en soumission les travaux de construction d'un nouveau bâtiment d'école. Quand je vous disais que ça bougeait...

QUELQUE CHOSE QUI PEINE !

La Société jurassienne de Travail manuel et de Réforme scolaire avait mis à son programme deux magnifiques cours, l'un de construction de reliefs, l'autre de construction d'appareils de physique. De nouveau, ils n'auront pas lieu cette année, n'ayant recueilli respectivement que trois et cinq inscriptions !

Chers collègues, je vous laisse le soin de faire vos commentaires ; les miens sont « rageurs »... Dans tous nos Synodes régionaux, on en a abondamment parlé, il y en a qui se sont réjouis, on a cru en avoir converti quelques-uns ! Résultat : huit « mordus » qui mordent la poussière. On n'est pas fier...

H. Reber.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

POUR LE LUNDI MATIN

Un collègue nous propose ces deux entretiens qui ont retenu longuement l'attention de ses élèves.

LES LIMITES DE NOS SENS

Thomas dit aux disciples : « Si je ne vois la marque des clous dans ses mains, et si je ne mets mon doigt dans la marque de ses clous, si je ne mets la main dans son côté, je ne croirai pas ». Huit jours plus tard, Jésus lui dit : « Parce que tu m'as vu, tu as cru. Heureux ceux qui n'ont pas vu et qui ont cru. »

Les Thomas ne manquent pas aujourd'hui encore qui ne croient qu'à ce qu'ils peuvent voir, entendre ou palper. Comme si nos yeux, nos oreilles, notre peau pouvaient tout voir, tout entendre et tout sentir !

Réfléchissons.

Et tout d'abord, tendons l'oreille. Écoutons les concerts qui se donnent en cet instant dans cette salle. Vous entendez ? Non ? Vous êtes sourds alors, car ces concerts existent, ils sont là. La preuve ? Plaçons un appareil de radio, un fil d'antenne, une prise et... orchestres, chansons, conférences frapperont nos oreilles. Et nous n'entendions rien il y a un instant ! Heureusement d'ailleurs car si nous entendions tout : quelle cacophonie ! impossible de communiquer, de se faire comprendre au milieu de cet infernal charivari. Bienfaisante imperfection de nos oreilles qui ne perçoivent que quelques-uns des sons vibrants autour d'elles. Merveilleuse incapacité qui leur permet de ne recueillir que les sonorités principales. Eh oui ! l'ouïe nous est utile parce qu'elle ne perçoit pas tout. Elle est limitée, bornée, finie, dans le monde infini des sons.

Et nos yeux, les croyez-vous parfaits ? Non. Imaginez un microscope qui grossirait dix mille, cent mille fois ; il nous révélerait l'existence de millions de particules qui peuplent l'air et l'eau. Si nos yeux avaient une telle puissance, nous ne distinguerions plus rien dans une ambiance toute remplie de poussières, de spores, de microbes. Nous n'oserions même plus respirer.

Tout voir, ce serait donc ne rien voir.

Nous n'oserons plus croire à la perfection de nos sens, à leur capacité de nous faire sentir tout ce qui existe, mais nous nous féliciterons des limites de leurs possibilités.

LA ROUTE ROUGE

On désigne ainsi certains parcours de nos routes cantonales où se produisent fréquemment de graves accidents de la circulation. Si vous connaissez quelques-uns de ces endroits tristement réputés, vous aurez pu constater que la chaussée s'y allonge toute droite, large et lisse

sans que rien ne gêne la visibilité. Alors ? Comment expliquer les fréquentes catastrophes ? — Précisément par toutes les facilités qui tout à coup simplifient la conduite de la machine. Maître de la route, le chauffeur ne se croit plus capable d'une faiblesse : il ne se méfie plus de lui-même. Et voilà que, soudain, d'un chemin de traverse surgit un véhicule. Un éclair ! c'est la collision, la souffrance, la mort. Confiance en soi !

Vous savez aussi qu'il existe dans notre pays des passages difficiles : la traversée d'Epesse, de Sembrancher, nos routes alpestres aux tournants en épingle à cheveux. Pourtant, là, presque jamais d'accident. Le chauffeur du car alpin, même habitué à cette route, se penche, inspecte, ne néglige aucun détail. La difficulté le rend sage, le précipice toujours présent le pénètre de sa faiblesse et il dépose sains et saufs les voyageurs à la station « terminus ». Conscient de sa faiblesse celui-là !

Ces deux états d'esprit se rencontrent souvent, même dans la vie scolaire. Dans le calcul, dans les dictées, dans d'autres exercices, il y a ceux qui « savent », qui jugent faciles les travaux qu'on leur donne. Résultat : des fautes, fautes d'étourderie comme ils disent, c'est-à-dire les plus graves de toutes ; ils ont écrit, persuadés d'être maîtres de leur plume et les voilà penauds de tant d'erreurs accumulées. Puis il y a ceux qui se méfient d'eux-mêmes, qui relisent, contrôlent ce qu'ils font pour que tout ce qu'ils ont compris soit exactement présenté.

Ceux qui se sentent faibles deviennent forts. « Quiconque s'abaissera sera élevé », disent les Evangiles. C'est bien cela : l'humilité ! — non pas la crainte d'agir, mais le sentiment de son imperfection, l'idée claire, nette et douloureuse que l'on n'est pas si bon qu'on le voudrait, pas si intelligent, pas si fort, qu'on se plaît à le croire quelquefois. Se sentir capable de faire des gaffes, c'est désirer n'en point faire ; c'est se cramponner, se contrôler, lutter pour maîtriser sa faiblesse.

V.-A.

Géographie

RELIEFS DURABLES DANS LA TABLE A SABLE

Le corps enseignant utilise de plus en plus fréquemment la table à sable en classe, et il faut s'en féliciter car ce moyen d'enseignement rend de précieux services, surtout pendant les premières années scolaires.

Habituellement, quand une commune fait l'acquisition d'une ou de plusieurs caisses à sable, elle laisse au maître ou à la maîtresse le soin de remplir le meuble qu'on lui remet. Le sable, heureusement, abonde un peu partout dans notre pays, surtout au bord du lac. On en trouve sur nos plages, composé de beaux grains fins et réguliers, d'une jolie teinte pâle, allant du rose au gris bleuté, suivant la provenance, et souvent d'une propreté presque parfaite. Cette matière première est excellente ; elle permet de réaliser des reliefs très détaillés et elle salit relativement peu les mains du modelleur.

Elle présente, pourtant, un très gros défaut : le relief, qui a coûté parfois des heures de travail, se détériore très vite et très facilement.

J'ai cherché pendant longtemps à remédier à cet inconvénient. Or, par un heureux hasard, lors d'un changement de classe, j'ai hérité d'une caisse contenant un sable particulier, possédant les qualités que je désirais. Le collègue qui me le laissait ne put m'en indiquer la provenance. Je voulus alors le faire analyser et je me mis en rapport avec le laboratoire universitaire d'essais des matériaux à Lausanne. M. le professeur Daxeldhoffer consentit à me recevoir et à étudier gracieusement le petit problème que je lui soumettais. Il reconnut une terre argileuse dans mon sable, mais me déconseilla de le faire analyser à cause des frais. Il procéda à plusieurs mélanges de sables et de produits divers pour arriver à une matière première qui ait les qualités que je lui avais décrites. Après plusieurs essais sur des échantillons, il m'indiqua diverses solutions qu'il me restait à essayer pratiquement. Il m'avait surtout conseillé de mélanger à du sable fin de Fontainebleau le 5 % de son poids de « **bentonite** » ou « **montmorillonite** » qu'on pouvait se procurer à **Zofingue** chez MM. Ziegfried, pour le prix de 1 fr. 20 à 1 fr. 50 le kg. La bentonite (en allemand **Bentonitum**) est une belle poudre blanche que les **fondeurs** emploient. L'un de ceux-ci m'en donna un ou deux kilogrammes, pour mes essais. Il me permit d'emporter divers sables de fondeur : sable de Wettingen près Baden ou sable de Paris qui pourraient tous les deux convenir aussi pour des reliefs durables.

Je n'ai pas retenu ces suggestions, d'abord parce que les sables en questions étaient difficilement malléables, ensuite et surtout parce qu'il fallait se les procurer (ainsi que la bentonite), auprès d'industriels qui n'accepteraient pas, à la longue, d'être dérangés un grand nombre de fois pour des ventes dérisoires comparées à leurs tractations habituelles.

Mais M. le professeur Daxeldhoffer m'avait ouvert la voie en reconnaissant dans mon échantillon une terre argileuse. Je pense que certains collègues pourront profiter des recherches que j'ai faites et utiliser le procédé (simple et bon marché) qui m'a donné le meilleur résultat. Le voici :

1. Se procurer dans une briqueterie ou une poterie environ **4 kg. d'argile crue en poudre**. Ces établissements possèdent presque toujours un concasseur permettant d'obtenir une poudre extrêmement fine ; ce produit revient à quelques décimes le kg., ou bien :

1. bis. **Ecraser au marteau des morceaux d'argile** séchée mais non cuite. Tamiser et conserver la poudre. Ecraser davantage les déchets retenus par le crible et tamiser à nouveau ; et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'on obtienne de 3 à 4 kg. de poudre pas trop grossière.

2. **Mélanger à sec**, assez soigneusement, pour obtenir une incorporation bien régulière et homogène de l'argile au sable.

N.B. Ces deux derniers travaux (salissants mais faciles) peuvent être confiés sans inconvénients à de grands élèves. Il va sans dire qu'ils sont faits une fois pour toutes pour une caisse et qu'il n'est plus nécessaire d'y revenir.

3. Mouiller convenablement, et modeler comme pour le sable ordinaire. On obtiendra un relief plus régulier si, quand il est presque fini, on étend sur le sable un journal au travers duquel on le tassera une dernière fois : les marques de doigts disparaissent et la surface, plus lisse, se solidifie mieux.

4. Les couleurs en poudre sont répandues sur le sable **humide** (ce qui a pour effet de les faire tenir mieux), à l'aide d'une passoire à café. On laisse sécher ensuite pendant quelques jours.

Au bout de ce temps, on disposera d'un relief presque aussi dur que de la pierre ; il ne craindra ni les chocs, ni le transport d'un local à l'autre ou d'un angle de la classe à l'autre ; on pourra y déposer et y **faire mouvoir** personnages et objets divers : maisons, ponts, autos, animaux, ainsi que laines de couleur pour ruisseaux, routes, voies ferrées, etc. Les élèves pourront y toucher à volonté, y travailler, même en l'absence du maître ; la seule recommandation qu'il convienne de leur faire respecter, c'est de ne toucher au relief que lorsque celui-ci est **sec et dur** : on peut s'en assurer en effleurant du doigt un coin du relief ; si le doigt ne s'enfonce pas, le paysage miniature appartient aux enfants pour y travailler à leur guise ou sous surveillance.

5. Quand on voudra préparer un nouveau relief, il faudra seulement l'entreprendre une demi-heure ou une heure plus tôt que lorsqu'on travaille du sable ordinaire. Avec une solide **truelle** de jardinier, on brisera le relief en gros morceaux, en commençant par les parties les plus minces (vallées, bords des lacs, etc.). Les blocs seront grossièrement défaits en fragments plus petits, et un arrosage raisonnable fera le reste. Il faut laisser reposer le sable argileux durant une demi-heure ou une heure, ce qui « décollera » les grains. On le malaxera enfin énergiquement. Il sera semblable, alors, au sable ordinaire mouillé et on le modèlera aussi aisément.

Si l'on ne casse pas **volontairement** le **bloc** solide qui emplit la caisse, il peut durer indéfiniment. J'ai posé dessus, parfois, sans rien abîmer, une chaise et de lourds colis ; c'est dire qu'on n'a plus ni dégâts, ni poussière à craindre : la caisse et ses environs (meubles et planchers) restent propres.

Je serai bien heureux si ces notes peuvent rendre service à quelques collègues.

R. Gross.

P. S. Les sables **naturellement** argileux ne sont pas rares ; il n'ont pas besoin d'être « corrigés » par l'adjonction d'argile en poudre, cela est évident.

L'ESPRIT DE CLOCHER

Il est touchant de constater comme, jusqu'à l'âge de sept ans, l'enfant est imbu de l'esprit de famille. Inutile d'essayer de contredire le bambin, haut comme trois pommes, qui se plante crânement devant vous : « Mon papa a dit... » Ce qui suit est, à ses yeux, d'une véracité dure comme fer, solide comme une montagne. Cette disposition de nos

petits est, après tout, fort heureuse ; pour autant bien sûr que le papa en question ne débite pas trop d'âneries. Car, même en ce dernier cas, votre dialectique la plus serrée se révélera impuissante en face de ce que « papa a dit ».

Dès l'âge scolaire, les horizons s'élargissent : c'est la maîtresse ou le maître, qui devient un oracle infaillible. Que voilà une écrasante responsabilité pour ceux qui ont à former les citoyens — et les citoyennes éventuelles — de demain. Que le jeune écolier apprenne à connaître et à aimer son village, son bourg, sa ville : c'est normal, c'est indispensable. Mais qu'il sache que « son village n'est pas le centre du monde », pour reprendre la pittoresque expression d'un maître vénéré ; qu'il est, sous d'autres cieus, d'autres gens qui peinent, qui souffrent et qui pleurent, et à qui doit aller au moins une parcelle de sa sympathie. Les enfants sont si sensibles au bonheur comme au malheur des autres ; encore faut-il les leur faire découvrir. Il faut voir leurs yeux s'embruier de larmes quand vous leur dites qu'il existe à Vals une jeune femme qui n'a été dégagée de l'avalanche meurtrière que pour apprendre la mort de son mari et de ses trois enfants.

Pardonnable chez un gosse de treize ans, cet esprit régionaliste est exécrable, et de plus absolument ridicule, chez l'adulte. Vous est-il arrivé d'entendre parler de tel canton moins plantureux que le nôtre, avec un petit air de suffisance, teinté d'ironie, voire de mépris ? On vous dira : « Comment ces gens peuvent-ils vivre là-haut ? » Mais, il y vivent très bien. Pauvrement, peut-être. Qu'importe ! Je ne sache pas que la richesse soit un garant sûr de bonheur et surtout de grandeur morale.

Encore ce maudit esprit de clocher, ou de caste si vous préférez, qui empoisonne quelquefois les contacts entre citadins et campagnards, ouvriers et paysans. Qui n'a entendu cette apostrophe de chambrée : « Espèce de paysan ! » Je pense qu'il faut donner ici, au noble et beau terme de paysan, un sens plutôt péjoratif. Il est possible que le « paysan » n'avait pas fait quelque chose de joli, joli ; mais chacun sait que les bonnes manières ne sont pas nécessairement l'apanage des jeunes citadins. D'autre part, le travailleur des champs est-il toujours compréhensif à l'égard de l'ouvrier d'usine, l'employé de bureau ou de commerce ? Celui-là ne décoche-t-il pas quelquefois à l'adresse de celui-ci une de ces moues significatives, cinglantes comme un soufflet ?

Faisons la part des choses et tâchons de nous comprendre. Que dans nos écoles chrétiennes, où l'on enseigne le précepte divin : « Vous êtes frères... », l'on apprenne à aimer et non à haïr. Et nous entendrons moins de ces adultes, un peu ignorants souvent et passablement stupides toujours, chantant sur tous les tons : « Y en a point comme nous ! »

L. Pichonnaz.

Les filles autant que les garçons sont ravies de recevoir « L'Ecolier Romand ». Elles participent nombreuses aux concours. Combien y a-t-il d'abonnées dans votre classe ?

Au corps enseignant

Un joli but pour votre course d'école

LE LAC DE BRET

Site idéal

au pied de la Tour de Gourze

RESTAURANT du LAC

Arrangements pour les classes

*Toutes consommations pour écoliers
aux prix les plus modérés*

*Potage légumes excellent, 50 ct.
à volonté*

*Menus pour accompagnants au
meilleur compte*

*Le tenancier **Henri Wirz**: tout à
votre service. Téléphone 5 81 26.*

Vos imprimés

*seront
exécutés
avec goût
par l'*

**Imprimerie
CORBAZ S.A.
Montreux**



J. Schmid
Ferrerrie
Bienne

W A F A - A A R A U

**FABRIQUE DE TABLEAUX
POUR L'ENSEIGNEMENT**

**Noir ou vert foncé - MAT
RÉARDOISEMENT de vos tableaux**

**APPAREILS nouveaux de suspension
pour cartes géographiques, plans,
dessins, etc.**

Représentant exclusif en Suisse romande

A. Aviolat - Genève

**6, rue J. J. de Sellon
Tél. (022) 3.11.19/2.30.59 - Cp. ch. I. 6641**

**SALLES POUR SOCIÉTÉS
ET COURSES D'ÉCOLES**

Angle Terreaux - Chauderon - Lausanne

Le Cazillon

S. à r. l.

Bon goût

Bon marché

**GRANDS RESTAURANTS
ET TEA-ROOM SANS ALCOOL**



Votre fleuriste

Tél. 23.74.19

Fournisseur officiel de la palme S. P. V.

La Banque Cantonale Vaudoise

**à Lausanne ou ses agences dans le canton, reçoit
les dépôts de sa clientèle et voue toute son atten-
tion aux affaires qui lui sont confiées.**

Magasin et bureau Beau-Séjour 8

Téléphone permanent 22 63 70

POMPES FUNÈBRES



OFFICIELLES DE LA VILLE DE LAUSANNE

Transports en Suisse et à l'étranger. Concess. de la Sté Vaud. de Crémation

Ecole cantonale d'Administration - St-Gall

Cours préparatoire

Le cours est destiné aux élèves de langues française, italienne et romanche, qui désirent fréquenter les classes préparant à l'admission dans les Postes, les Chemins de fer, les Douanes ou les Téléphones et Télégraphes. Le cours dure 6 mois et donne aux élèves des connaissances d'allemand suffisantes pour suivre ensuite l'enseignement des classes professionnelles (deux ans). Prospectus sur demande.

S'inscrire jusqu'au 10 octobre 1951. Ouverture du cours : 23 octobre 1951

Collègues,

lors de vos réunions de classe
arrêtez-vous à

l'Auberge de la Sallaz

★

2 jeux de quilles

**Robes et costumes en jersey
des meilleures marques**

Weith
R. DE BOURG
LAUSANNE

LE BONNETIER SPÉCIALISTE

Collège Pierre Vizet

Ch. des Cèdres 3

LAUSANNE

prépare aux

COLLÈGES - GYMNASES - MATURITÉS

Ecole normale

1941 : 51 élèves

1951 : 153 élèves

★

Paul Cardinaux, dir.

Tél. 24 15 79

Caisse d'Epargne Cantonale Vaudoise

garantie par l'Etat et gérée par le

CRÉDIT FONCIER VAUDOIS

LAUSANNE

36 agences dans le canton de Vaud

TIRELIRES MISES GRATUITEMENT A DISPOSITION



HORTICULTEUR ✱ FLEURISTE

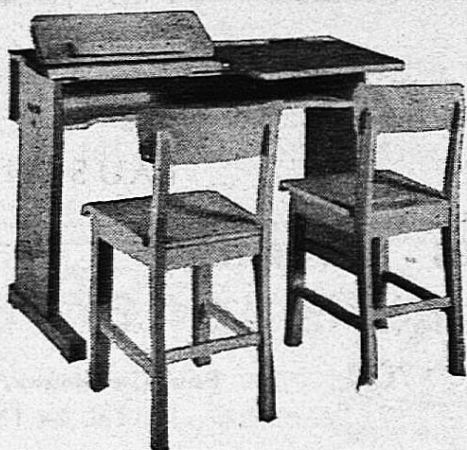
Maison fondée en 1847

Lausanne

Rue Marterey 40-46 - Chèques post. II. 1831

Téléphone 22 85 61

MEMBRE FLEUROP



Hunziker Söhne THALWIL

Tél. 051.92.09.13

La fabrique suisse de meubles d'école
(fondée en 1880)

vous livre des **tableaux noirs**,
tables d'écoliers

à des conditions avantageuses

Demandez nos offres

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables

Educateur : **André Chabloz**, Lausanne, Clochetons 9

Bulletin : **G. Willemin**, Case postale 3, Genève-Cornavin

Administration, abonnements et annonces

Imprimerie **Corbaz S.A.**, Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98

Chèques postaux 11 b 379

Prix de l'abonnement annuel : Suisse Fr. 10.50 ; Etranger Fr. 14.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique

*Nous t'offrons
gratuitement*

**cet horaire de
leçons en couleurs**

**Demande-le avec
le coupon ci-dessous**



La première page représente l'ETERNA-MATIC, la première montre automatique du monde avec roulement à billes. Cette montre possède un mouvement extraordinaire, qui ne doit plus jamais être remonté — il marche automatiquement jour et nuit.

Le remontage automatique est construit d'une manière si subtile que tout frottement est pour ainsi dire supprimé — il fonctionne en effet au moyen d'un roulement à billes comprenant 5 billes microscopiques. Au dos de l'horaire tu trouveras bien des renseignements au sujet du roulement, des dimensions étonnamment petites des billes, de leur poids, ainsi que d'autres précisions intéressantes.

Ecris-nous; tu recevras ton horaire de leçons par retour. A l'intérieur, tu y trouveras un tableau très bien compris, où tu pourras noter tes leçons. Toute l'année, il sera ton fidèle compagnon.

Si toute la classe désire cet horaire de leçons, n'hésite pas à le communiquer à ton maître, afin qu'il passe une commande pour tous.

**A la Fabrique
de montres
ETERNA S. A.
Grenchen / Sol.**

Veuillez m'envoyer gratuitement exemplaires de votre horaire de leçons / pour moi personnellement / pour toute ma classe,

Nom :

Age :

Domicile :

Classe :

Rue :

Géographie de la Suisse

Nouveau manuel-atlas illustré

par

HENRI REBEAUD

avec la collaboration de Paul Dubois

*Un volume de 176 pages, 19,5×25, avec 227 photographies, dessins et cartes,
relié : Fr. 7.80*

Cet ouvrage remplace l'ancien manuel-atlas du degré moyen de Biermann. Destiné à l'enseignement primaire, peut également être utilisé dans les écoles secondaires, conditions dont l'auteur a tenu compte dans son exposé.

Il comprend : une introduction avec des généralités, 22 chapitres consacrés à l'étude des cantons et se composant chacun d'un texte résumé, de questions et d'exercices, d'illustrations commentées et d'une lecture. En seconde partie, il est traité de la géographie physique (relief, climat, végétation, hydrographie) et économique (agriculture, industrie, commerce, tourisme).

Les maîtres trouveront dans ces pages les plus utiles suggestions pour les leçons et des exercices variés s'adressant à l'esprit d'observation et à l'intelligence des élèves de divers degrés. L'auteur y fait une large part à la vie des habitants et tient compte de l'évolution historique du pays.

Par la clarté de son exposé, l'heureuse combinaison du texte et de l'image, la qualité de l'illustration et de l'impression, ce nouveau manuel est une réussite dans le domaine de l'édition scolaire.

LIBRAIRIE PAYOT

LAUSANNE - GENÈVE - NEUCHÂTEL - VEVEY - MONTREUX - BERNE - BALE - ZÜRICH